

LA COURONNE
CHARENTE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



Conseil municipal du 17 Mars 2025

Sommaire

PREAMBULE	3
1. UNE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 DE NOUVEAU CHAHUTÉE	4
Des indicateurs macro-économiques suspendus à l'instabilité politique nationale et au contexte géopolitique	4
Les bonnes et les mauvaises nouvelles de la loi de finances 2025	6
Un contexte local particulier	7
2. LE CAP DE LA TRANSFORMATION MAINTENU EN 2025	9
DES RESULTATS FINANCIERS PERMETTANT D'ENVISAGER SEREINEMENT 2025	9
La section de fonctionnement	9
La section d'investissement	13
L'état de la dette	16
Les ratios permettant d'évaluer la santé financière de la commune	17
La Couronne, une ville volontariste et ambitieuse	19
La Couronne, on y vit	19
La Couronne, on y relève le défi des transitions	24
La Couronne, on y est résolument solidaire	28
3. UNE TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025 QUI GARANTIT LES EQUILIBRES FINANCIERS	29
Une structuration des recettes en mutation	29
Fiscalité versus compensation	29
Une progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF)	30
Une avance de loyer pour le parc photovoltaïque	31
Une stabilisation des autres recettes	31
Des dépenses maîtrisées sans obérer un service public de qualité	31
Une masse salariale maîtrisée mais lestée de l'augmentation des cotisations retraite	31
Des charges de gestion et d'intervention contenues	32
Les charges financières	32
Une programmation pluriannuelle des investissements au service de la transformation	32
Une planification des grands projets structurants	32
Les autres opérations courantes 2025	33
Les investissements 2025 par politique	34
La stratégie de financement d'une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse	35
Une recherche active de cofinancement complétée par des fonds propres	35
L'évolution prévisionnelle consécutive du niveau d'épargne et d'endettement au terme de l'exercice 2025	36
Un budget annexe « photovoltaïque » porteur d'investissements résilients	36

Préambule

Dernière ligne droite d'un mandat municipal qui s'est ouvert dans un contexte inédit à bien des égards, l'année 2025 marquera, pour la commune de La Couronne, la concrétisation de nombreux projets, engagés pour certains d'entre eux il y a 10 ans.

Les projets de métamorphose de la ville se traduisent dans le quotidien des Couronnais et Couronnaises. Ils relèvent notamment des mobilités avec une mue des voiries et des espaces publics, qui se veulent plus apaisés et naturels pour mieux les partager et les vivre. Mais ces projets ont aussi pour leitmotiv la reconstitution d'emploi local sur un patrimoine industriel unique. Ne jamais oublier que la dynamique économique d'une commune est essentielle pour son avenir.

2025 sera également marquée par la mise en œuvre de nouveaux cadres d'interventions dans le champ des solidarités. Des dispositifs venant enrichir l'action déjà exemplaire de l'ensemble des acteurs et actrices, publics et associatifs, engagés au service de l'éducation et de la cohésion sociale.

Ces dernières années ont chahuté les programmes politiques. Pandémie, conflits armés, accélération du dérèglement climatique ont eu des conséquences lourdes sur les particuliers, les entreprises, les associations mais aussi les collectivités territoriales. Malgré cela, La Couronne a su faire preuve de solidarité et de résilience pour se donner les moyens de poursuivre un projet de transformation d'une ville innovante et durable.

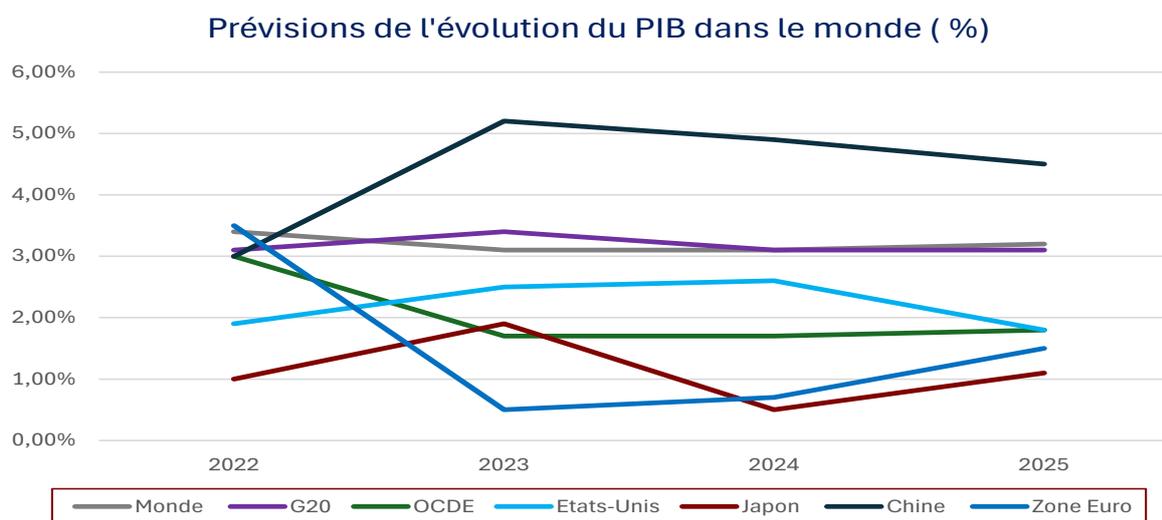
Dans ce contexte, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration budgétaire. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil municipal, conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale. Le débat doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), objet du présent document, dans lequel sont détaillés les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

La présentation des grandes orientations au sein desquelles s'inscrira le budget doit être effectuée dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, qui aura lieu, pour l'année 2025, lors du Conseil municipal du 7 Avril 2025.

1. UNE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 DE NOUVEAU CHAHUTÉE

Des indicateurs macro-économiques suspendus à l'instabilité politique nationale et au contexte géopolitique

Une croissance mondiale atone



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne seront cependant pas uniformes. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échanges commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

Le retour à une inflation plus modérée

Le combat contre l'inflation est quant à lui en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la Banque centrale européenne) dans la zone euro, 2,05 % aux États-Unis et 1,95 % au Japon.

Pour la France, l'inflation sur un an est repassée sous la barre des 2 % au mois d'août 2024 (selon l'INSEE), sous l'effet de la diminution des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions au sein des chaînes d'approvisionnements.

Une diminution progressive des taux d'intérêt

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) n'a pas abaissé ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50 %. Pour sa part, le 12 septembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,15 %.

Actuellement les taux de refinancement sont, pour la BCE, à 3,15 % contre 3,65 % fin 2024 et 4,5 % en septembre 2023. Il était nul au 1^{er} janvier 2022.

Un contexte économique et social tendu à l'horizon national

Selon la Banque de France, la croissance économique française resterait atone pour 2025, avec +0,9% en moyenne annuelle (contre 1,1% en 2024).

L'inflation, qui est descendue en dessous de 2 % en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, conjuguée à un desserrement de la politique monétaire de la BCE, devrait contribuer à une relance de l'économie française.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels, tenant compte de l'inflation.

Cette consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises.

Néanmoins, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci, pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, se situe à 7,4 % en janvier 2025, en progression sensible de 4 % (+ 113 800) par rapport au trimestre précédent. La Banque de France et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estiment que le taux de chômage devrait grimper à presque 8% en 2025. L'année passée a, en effet, été marquée par une hausse des plans de sauvegarde de l'emploi et des procédures de licenciement économique qui pourraient peser sur le taux de chômage.

La situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 5,5 % du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 113 % du PIB (selon l'INSEE) pèse sur les projections économiques, en particulier dans un contexte d'incertitude politique. Au cours du second semestre 2024, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor), faisant planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craignant une hausse soutenue des taux d'intérêt sur la dette française.

Un contexte national et international impactant le secteur public local

La dépendance de la fiscalité locale à la conjoncture économique est une donnée clef de l'équilibre financier des entités publiques locales.

Parallèlement, la persistance de l'inflation (nonobstant son ralentissement), les incertitudes économiques sur les coûts de l'énergie, la hausse des dépenses sociales liées à la dégradation du climat économique, les risques de hausse des taux d'intérêt constituent

autant de facteurs susceptibles de pousser les dépenses de fonctionnement des collectivités à la hausse.

Ce contexte appelle aussi à une prudence renouvelée dans les prévisions de recettes des budgets primitifs 2025 et tout particulièrement sur les recettes attendues de l'État (lui-même engagé dans un effort de consolidation budgétaire) et des autres partenaires financiers.

Les bonnes et les mauvaises nouvelles de la loi de finances 2025

La dissolution de l'Assemblée Nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'État au second semestre 2024. Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'à la promulgation d'une loi de finances initiale pour 2025.

La loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée le 15 février au Journal Officiel. L'effort financier demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics a été notablement allégé par rapport au projet initial : il a été ramené à 2,2 Md€ au lieu de 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne.

L'instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)

Pour 2025, le DILICO) adopté est d'un milliard d'euros, réparti en 3 enveloppes : « communes et EPCI » à hauteur de 500 M€, « Départements » pour 220 M€ et « Régions » pour 280 M€.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (communes) ou fiscal (intercommunalités) et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110% de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Les collectivités les plus fragiles, parmi les premières éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la dotation de solidarité rurale (DSR), seront exemptées du DILICO. La commune de La Couronne ne devrait pas être contributrice au DILICO.

Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité. Le produit sera mis en réserve puis reversé, les trois années suivant sa mise en réserve, à hauteur d'un tiers par année. 10% des sommes reversées seraient affectées aux fonds de péréquation (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les départements, et fonds de solidarité régional pour les régions).

L'abondement de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF sera abondée par l'État de 150 M€, par prélèvement sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

D'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

L'abandon de la mesure concernant la réduction du taux et de l'assiette du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

L'article 30 du projet de loi de finances 2025 modifiait en profondeur le régime du FCTVA avec une réduction de son taux, de 16,404 % à 14,850 % et une suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. Cette disposition a été abandonnée et le FCTVA constituera une ressource de 7, 654 Md€ pour les collectivités territoriales en 2025.

Une baisse de certaines subventions d'investissement de l'État

La DSIL diminuera en 2025 de 150 M€ pour financer l'abondement de la DGF.

Le fonds d'accélération de la transition écologique (fonds vert) est revu également à la baisse : il passera de 2,5 Md€ en autorisations d'engagement 2024 à 1 145 M€ en 2025.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera quant à elle maintenue.

L'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

L'augmentation de 12 points du taux de cotisation CNRACL est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025.

Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65% (taux actuel) à 43,65% en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

Diverses mesures en matière de masse salariale

La loi de finances prévoit également un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Elle acte le désengagement de l'État du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1^{er} jour).

Un contexte local particulier

La perte de fiscalité Lafarge

L'arrêt de la quasi-intégralité de l'activité de l'entreprise Lafarge-Holcim et la déconstruction partielle de la cimenterie ont entraîné pour la commune de La Couronne de lourdes conséquences fiscales avec une perte de 733 090 € de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), soit plus de 10% du panier de recettes de fiscalité.

Dès 2023, un travail actif de mobilisation a été opéré par la Ville de La Couronne, auprès des parlementaires, des ministères, de l'Assemblée Nationale et du Sénat, avec le soutien de l'Association des Maires de France, afin d'alerter sur cette perte fiscale exceptionnelle et d'intégrer un amendement au projet de loi de finances 2024 pour compenser réglementairement cette situation sans précédent.

Suite à cette mobilisation, un nouveau mécanisme de compensation des pertes de TFB des entreprises, introduit par l'article 138 de la loi de finances 2024 (n°2023-1322 du 29 décembre 2023) permet désormais aux communes et EPCI connaissant une diminution importante de leurs bases de TFB des entreprises de bénéficier d'une compensation dégressive sur 3 ou 5 ans.

Une compensation dégressive est établie sur 3 ans pour La Couronne :

- La première année (2024) : 90 % de la perte de produit ;
- La deuxième année (2025) : 75 % de la compensation reçue l'année précédente ;
- La troisième année (2026) : 50 % de la compensation reçue la première année.

Le décret n° 2025-10 du 3 janvier 2025 est venu en préciser les modalités d'application.

Ce mécanisme ayant pourtant été pensé de manière similaire au dispositif de compensation déjà existant pour les pertes de bases de contribution économique territoriale (CET) via l'article 78 de la loi de finances pour 2010 il exclut les bases exonérées des établissements industriels.

C'est la déconvenue constatée au vu du montant de compensation notifié pour l'année 2024 : 344 962 € au titre de l'année 2024 au lieu d'un montant attendu de 659 781 €.

Au vu de ces éléments, la commune de La Couronne a formulé un recours gracieux afin que la compensation réponde à un objectif de justice fiscale.

Le refus de l'étude par la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême d'un transfert de compétence de l'équipement communal Piscine

La piscine municipale est un équipement important pour les habitants de La Couronne mais aussi de l'agglomération, tant en matière de lieu de cohésion sociale que par le rôle crucial joué pour l'apprentissage de la natation. Sur les 8 455 baigneurs ayant fréquenté l'équipement en 2024, la moitié (53.5%) provenait de la Ville de La Couronne et l'autre moitié (46.5%) des autres communes du Grand Angoulême. Les charges de fonctionnement d'un tel équipement sont élevées et les recettes sont faibles, d'où un reste à charge non négligeable pour le budget communal.

Au regard de ces éléments, la commune de La Couronne a attiré l'attention de Grand Angoulême sur le fait qu'il lui était difficile de supporter, à elle seule, les charges de centralité inhérentes au fonctionnement de sa piscine municipale et qu'elle sollicitait, au regard de la fréquentation, une étude d'un transfert de compétence de cet équipement. Lors des différentes séances consacrées au schéma directeur des équipements sportifs et de la politique sportive (Bureau communautaire du 5 novembre 2024 puis Conseil communautaire du 19 décembre 2024), GrandAngoulême a abordé ce sujet mais a émis un avis défavorable au transfert de cet équipement communal à l'agglomération malgré l'intérêt que représente la piscine de La Couronne pour la population de l'agglomération.

Une projection de l'ouverture de la piscine municipale sur une période estivale de 3 mois (soit un montant de dépenses de 215 000€) sera donc prise en compte lors de la préparation budgétaire 2025.

La clôture de deux budgets annexes et leur réintégration au sein du budget principal de la commune

Afin de limiter les opérations comptables de transferts entre budgets, les budgets annexes Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et Restaurant communal (RC) ont été clôturés au 31 décembre 2024.

Les dépenses et recettes de ces budgets vont être intégrées au budget principal à compter de l'exercice 2025.

Au vu de cette reprise et contrairement aux exercices précédents, le budget principal n'a donc pas subventionné en 2024 les budgets annexes et les remboursements de frais de personnel des budgets annexes au budget principal n'ont pas été effectués.

2. LE CAP DE LA TRANSFORMATION MAINTENU EN 2025

Des résultats financiers permettant d'envisager sereinement 2025

Il est précisé qu'au stade des orientations budgétaires 2025, les différents comptes financiers uniques (CFU) du budget principal et des budgets annexes 2024 n'ont pas encore été approuvés. De même, le croisement des données de l'exercice avec le Service de gestion comptable (SGC) est toujours en cours pour le budget principal.

La section de fonctionnement

Pour mémoire, la section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

▪ Atterrissage prévisionnel du fonctionnement 2024

Eu égard à la réintégration des budgets annexes (MSP et RC) dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2025, il convient d'appréhender le résultat de l'exercice 2024 pour le seul budget principal mais également le résultat consolidé intégrant les réalisations des budgets annexes.

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses récurrentes de la collectivité. On y retrouve principalement :

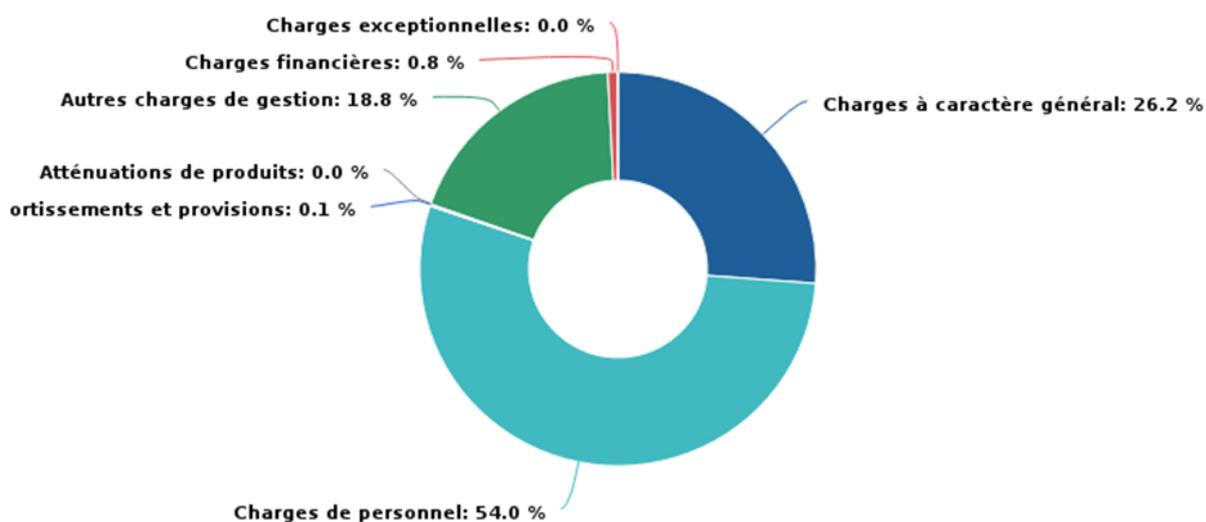
- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante (notamment les subventions) ;
- Les intérêts des emprunts souscrits

Chapitre (Dépenses)	Prévision 2024 post DM [budget principal seul]	Réalisations 2024 [budget principal seul]	Prévision 2024 post DM [avec budgets annexes MSP et RS]	Réalisations 2024 [avec budgets annexes MSP et RS]
011 - Charges à caractère général	2 103 261,99	2 101 799,42	2 598 719,07	2 511 801,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 521 450,00	4 336 127,81	4 521 450,00	4 336 127,81
65 - Autres charges de gestion courante	2 084 305,00	1 511 454,53	2 086 315,00	1 511 509,53
66 - Charges financières	124 834,00	64 916,17	137 834,00	70 042,94
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	805,87	4 000,00	831,87
68 - Dotation aux provisions	16 662,60	11 162,60	16 762,60	
014 - Atténuation de charges	3 600,00	3 577,00	4 100,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	8 857 113,59	8 029 843,40	9 369 180,67	8 430 313,15
023 - Virement à la section d'investissement	2 394 517,25		2 529 465,24	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	440 000,00	715 078,66	512 196,06	788 545,01
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 834 517,25	715 078,66	3 041 661,30	788 545,01
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 691 630,84	8 744 922,06	12 410 841,97	9 218 858,16

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient, pour le seul budget principal, à un montant total de 8 029 843 €. Elles étaient de 7 694 377 € en 2023. A noter que la piscine (coût de fonctionnement sur 3 mois évalué à environ 200 000 €) n'avait pas été ouverte sur l'année 2023.

Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



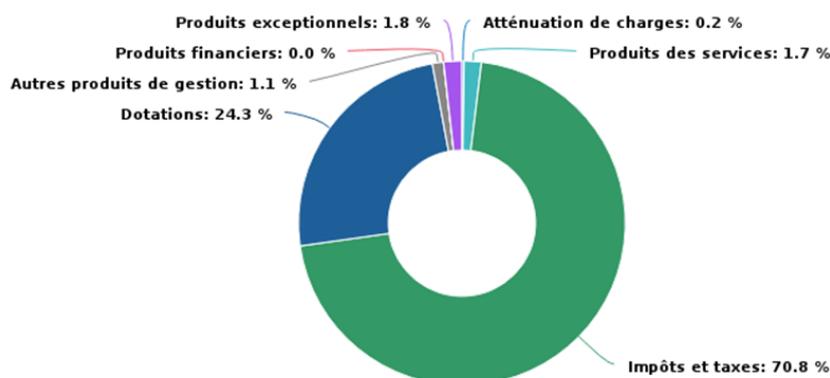
Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité (en baisse suite à la perte de fiscalité Lafarge)
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses ;

Chapitre	Prévision 2024 post DM [budget principal seul]	Réalisations 2024 [budget principal seul] provisoires dans l'attente du CFU	Prévision 2024 post DM [avec budgets annexes MSP et RS]	Réalisations 2024 [avec budgets annexes MSP et RS] provisoires dans l'attente du CFU
013 - Atténuations de charges	0,00	20 108,02		20 108,02
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	658 000,00	159 778,60	980 900,09	574 459,85
73 - Impôts et taxes	948 729,00	970 804,66	948 729,00	970 804,66
731 - Fiscalité locale	5 675 121,00	5 637 561,42	5 675 121,00	5 637 561,42
74 - Dotations et participations	2 364 641,00	2 270 384,75	2 519 976,21	2 406 567,05
75 - Autres produits de gestion courante	51 400,00	103 497,66	675 900,00	180 488,71
76 - Produits financiers	0,00	0,00		
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	167 066,64	2 100,00	167 166,64
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	287,69	0,00		167,19
TOTAL RECETTES REELLES	9 700 178,69	9 329 201,75	10 802 726,30	9 957 323,54
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 487 095,15		2 587 824,99	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 357,00	125 061,79	125 061,79	125 061,79
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 491 452,15	125 061,79	2 587 824,99	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 191 630,84	9 454 263,54	13 390 551,29	9 957 323,54

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient, pour le seul budget principal, à 9 329 201 €, (contre 10 315 495 € en 2023). Elles se décomposent de la façon suivante :

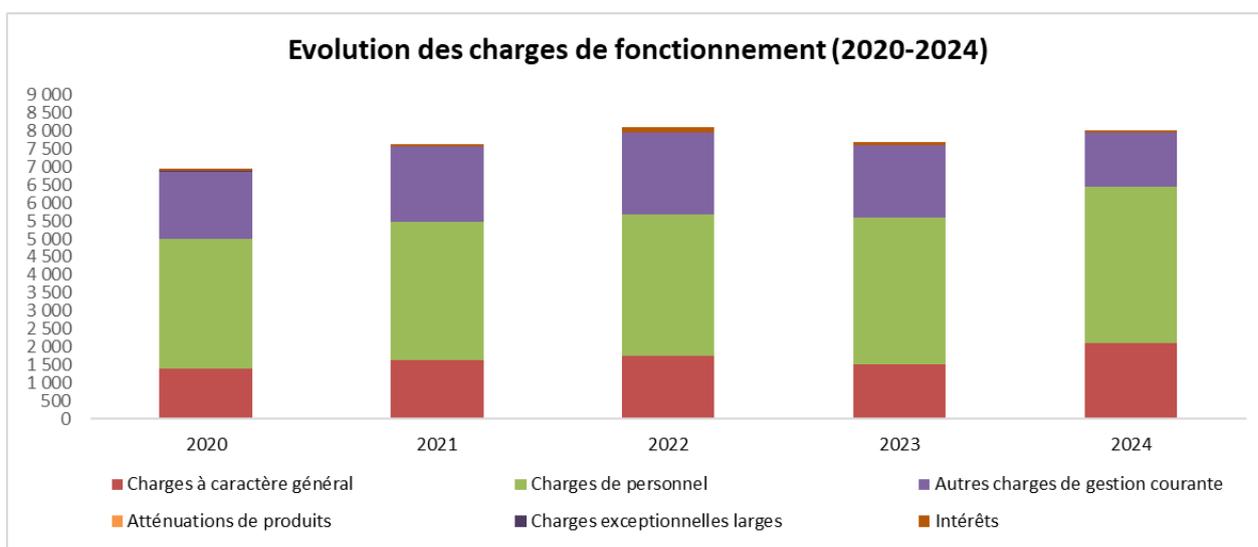
Structure des recettes réelles de fonctionnement



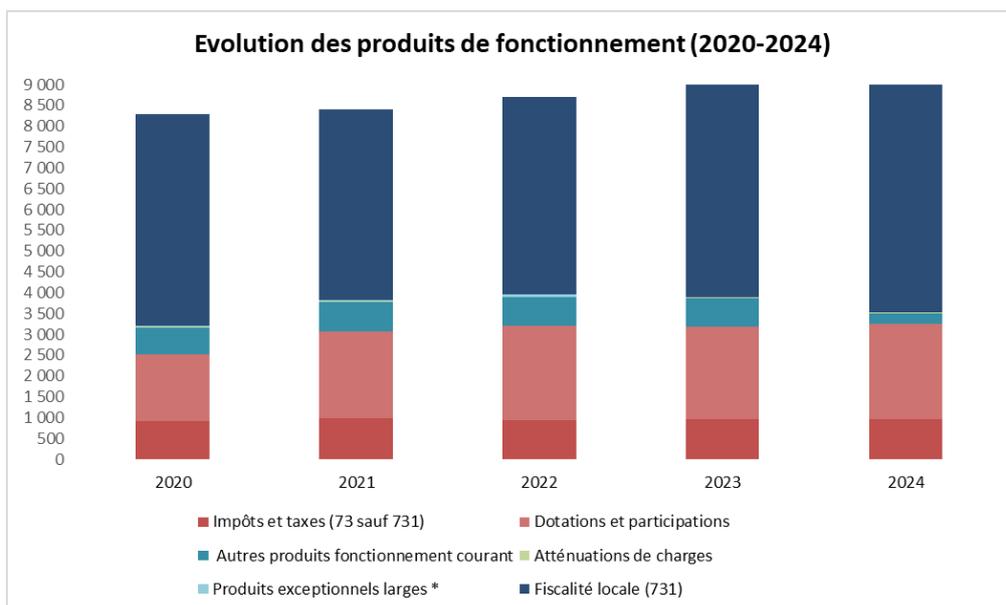
L'arrêt de la quasi-intégralité de l'activité de l'entreprise Lafarge-Holcim et la déconstruction partielle de la cimenterie ont entraîné une perte de 733 090 € de taxe foncière sur les propriétés bâties sur l'exercice 2024. Et la commune s'est vu notifier une compensation fiscale d'un montant de seulement 344 962 € au titre de l'année 2024, ce qui n'est naturellement pas sans impact sur les recettes constatées 2024.

▪ **Rétrospective : l'année 2024 vue sous le prisme des précédents exercices**

Avec une évolution nominale moyenne de 0,4%, la commune réussit à maintenir une stabilité de ses charges de fonctionnement sur la période. Elles évoluent ainsi à un rythme moindre à celui de l'inflation.



Les produits de fonctionnement sont en augmentation constante de 2020 à 2024, excepté en 2024 notamment en raison de la perte de fiscalité Lafarge non compensée en totalité. De 2020 à 2023, les recettes ont augmenté en moyenne de presque 3% par an. La fiscalité (y compris ses compensations) était le principal facteur de dynamique des recettes sur la période.



Sur la période 2020-2024, les produits de fonctionnement connaissent donc en moyenne une augmentation supérieure à celle des charges.

La section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

▪ Atterrissage prévisionnel de l'investissement 2024

Parmi les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours (travaux en cours) ;
- Le remboursement du capital des emprunts.

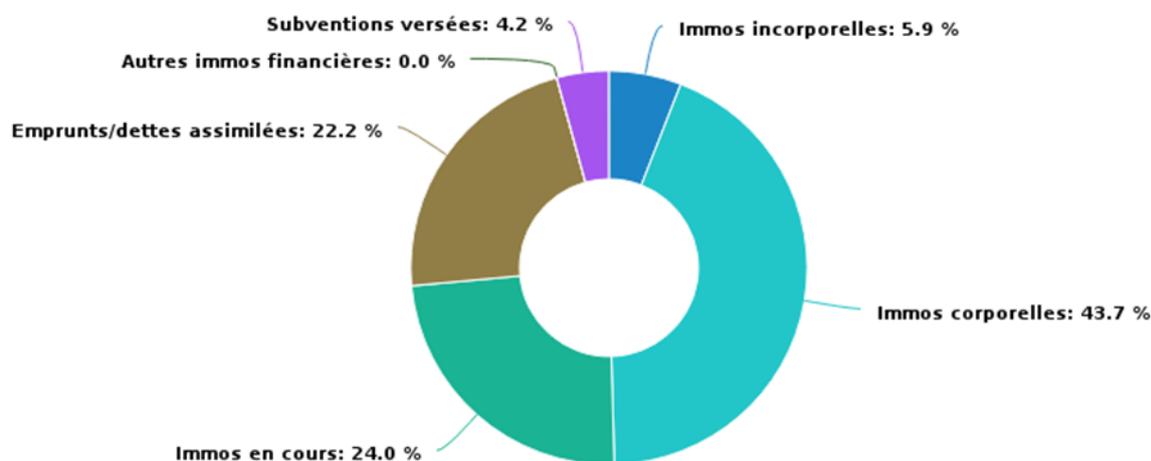
Chapitre	Prévisions 2024 post DM	Réalisations 2024 (provisoires dans l'attente du CFU)
20 - Immobilisations incorporelles	1 040 320,30	111 654,04
204 - Subventions d'équipement versées	557 229,39	80 146,40
21 - Immobilisations corporelles	1 589 137,09	827 169,97
23 - Immobilisations en cours	1 651 399,58	453 979,20
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS	4 838 086,36	1 472 949,61
16 - Emprunts et dettes assimilées	468 647,00	420 834,08
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00
26 - Participations	0,00	0,00
10 - Fonds divers	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	468 647,00	420 834,08
TOTAL DEPENSES REELLES	5 306 733,36	1 893 783,69
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 357,00	125 061,79
041 - Opérations patrimoniales	150 100,00	99,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	154 457,00	125 160,79
001 - Déficit reporté		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 461 190,36	2 018 944,48

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 1 893 783 €. Elles étaient de 3 263 761 € en 2023.

Le différentiel entre le prévisionnel et le réalisé 2024 est notamment dû à la nécessité de réaliser des études complémentaires sur certains projets (chaufferie, école maternelle...) ce qui a engendré un décalage temporel dans la bonne réalisation de ces projets.

Les dépenses réelles d'investissement décomposent comme suit :

Structure des dépenses réelles d'investissement



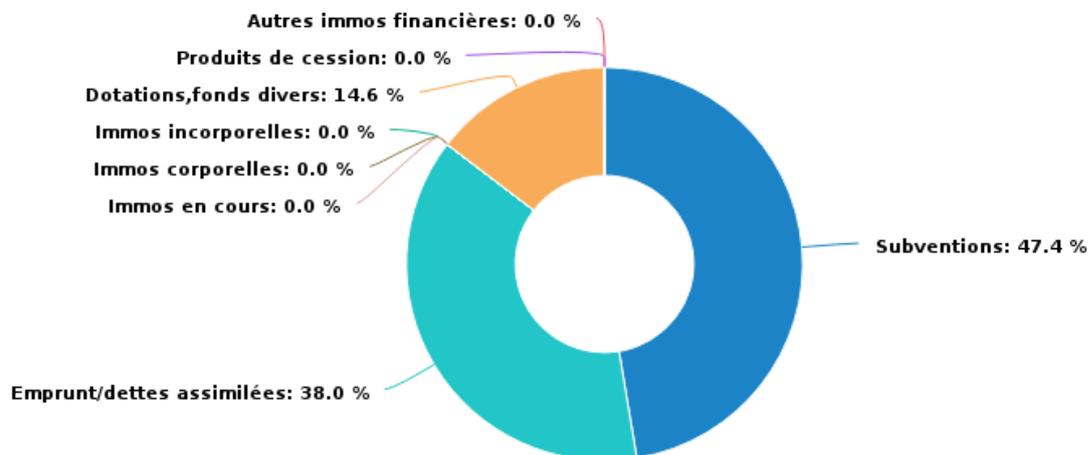
Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- L'emprunt ;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- L'épargne (via le virement de la section de fonctionnement).

Chapitre	Prévisions 2024 post DM	Réalisations 2024 (provisoires)
13 - Subventions d'investissement	1 286 946,64	623 406,15
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	500 000,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles		
TOTAL RECETTES EQUIPEMENTS	1 786 946,64	1 123 406,15
10 - Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00	191 796,55
1068 – Réserves	0,00	0,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	424 079,87	0,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES	674 079,87	191 796,55
TOTAL RECETTES REELLES	2 461 026,51	1 315 202,70
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 394 517,25	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	440 000,00	715 078,66
041 - Opérations patrimoniales	150 100,00	99,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 984 617,25	715 177,66
001 - Excédent reporté	15 546,60	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 445 643,76	2 030 380,36

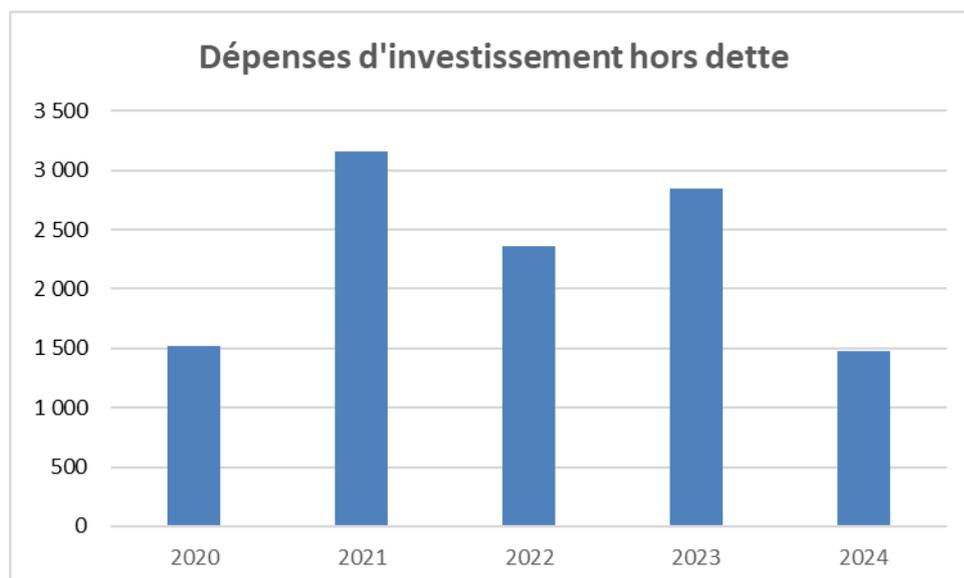
Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 1 315 202 € en raison d'un rééchelonnement calendaire de certains projets déportés sur l'année 2025. Elles étaient de 3 697 251 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



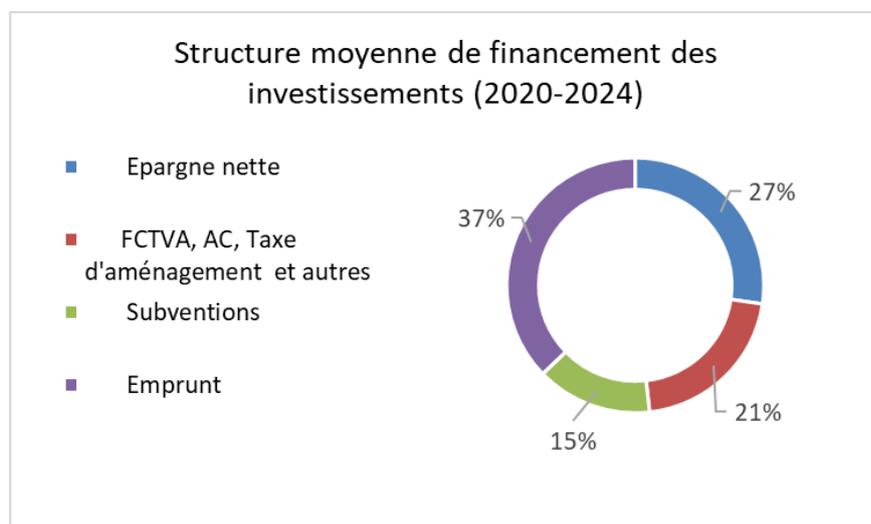
▪ Rétrospective : l'année 2024 vue sous le prisme des autres exercices

De 2020 à 2024, la commune a en moyenne consacré chaque année 2 273 000 € à ses dépenses d'investissement, hors annuité de la dette, avec une assez grande hétérogénéité d'une année sur l'autre en fonction de l'avancée des différents projets structurants.



Le recours à l'emprunt finance en moyenne 37% des dépenses d'investissement.

De 2020 à 2024, les autres modes de financement des investissements, ont été l'épargne nette (27%), les subventions (15%) et les autres recettes d'investissement telles que le FCTVA, les attributions de compensation et la taxe d'aménagement.



L'état de la dette

▪ **État de la dette au 31/12/2024**

En 2024, la commune de La Couronne a eu recours à un emprunt de 500 000 € afin de ménager sa section de fonctionnement et de ne pas dégrader le niveau d'épargne de la collectivité.

En date du 31/12/2024, la dette, comporte ainsi 13 emprunts pour un encours de 6 124 016,36 € auprès de 4 établissements bancaires. Le taux d'intérêt moyen ressort à 1,72%. La durée de vie résiduelle est de 20 ans et 6 mois.

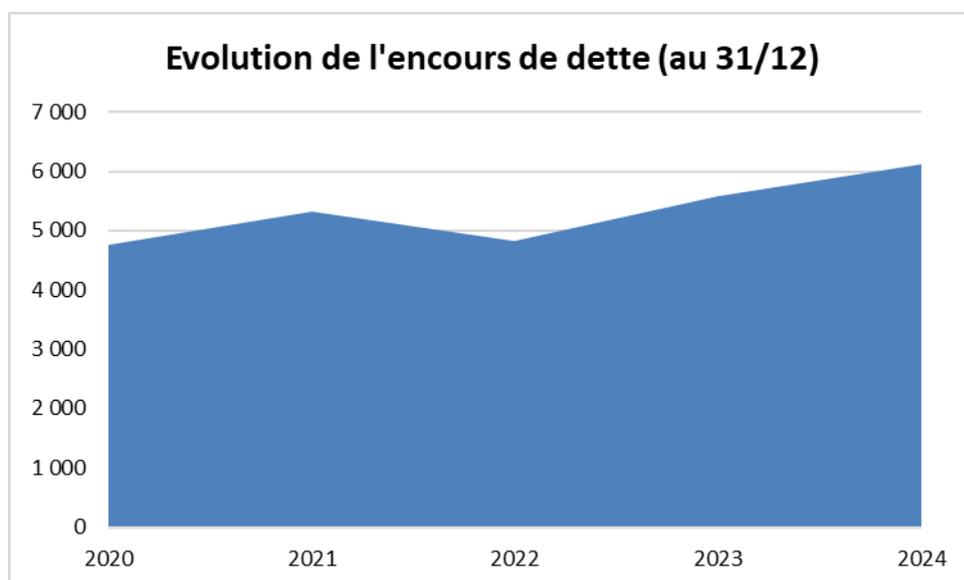
Banque	Capital restant dû au 31/12/2024	%
La Banque Postale	3 547 478,48	57,93%
Banque des Territoires	1 195 649,22	19,52%
Crédit Agricole	764 221,86	12,48%
Crédit Mutuel	616 666,80	10,07%
Total	6 124 016,36	100,00%

La dette à taux indexé représente 27,69 % (indexation sur le livret A). Le reste de l'encours de dette (72,31%) est à taux fixe.

Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Fixe	4 428 367,14	72,31%
Indexé	1 695 649,22	27,69%
Total	6 124 016,36	100,00%

▪ **Évolution de la dette**

Après un emprunt de 2 M€ en 2020 et un second de 1,1 M€ en 2021, l'encours de dette de la commune augmente logiquement en 2021. À la suite de la contraction d'un nouvel emprunt de 1,2 M€, l'encours reprend son augmentation en 2023.



Les ratios permettant d'évaluer la santé financière de la commune

▪ **Les niveaux d'épargne**

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice ;
- L'autofinancement des investissements

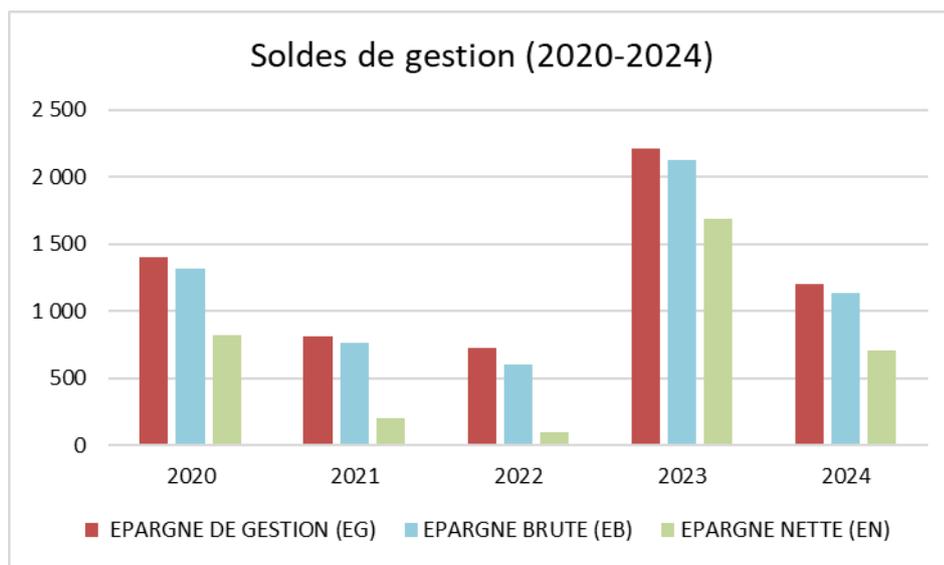
À noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

En 2024, les ratios seraient les suivants :

- L'épargne de gestion de 1 199 000 €
- L'épargne brute de 1 134 000 €
- L'épargne nette de 713 000 €



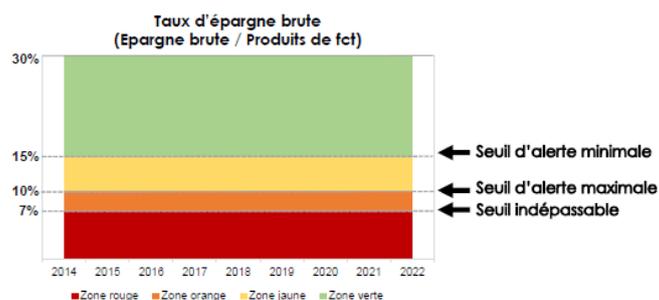
De 2020 à 2022, la commune a connu une baisse constante de son épargne brute passant de 1,319 M€ en 2020 à 607 K€ en 2022 en raison d'une croissance des charges de fonctionnement plus rapide que les recettes sur cette période. Cela a notamment rendu nécessaire une augmentation des taux d'imposition. En 2023, l'épargne brute connaît une augmentation très importante (+1,5 M€) sous le double effet cumulé de l'augmentation des taux d'imposition et de la baisse des charges de fonctionnement, puis diminue en 2024 pour se rapprocher du niveau de 2020 avec 1,134 M€.

L'épargne nette suit la même trajectoire avec une baisse de 820 K€ à 209 K€ entre 2020 et 2022, avant d'atteindre 1,7 M€ en 2023 puis 713 K€ en 2024.

Le taux d'épargne brute représente la part de l'épargne brute dans les produits de fonctionnement.

Ce dernier a suivi la même dynamique que les soldes d'épargnes et connaît une forte diminution de 2020 à 2022, arrivant au niveau du seuil d'alerte maximale des 7%.

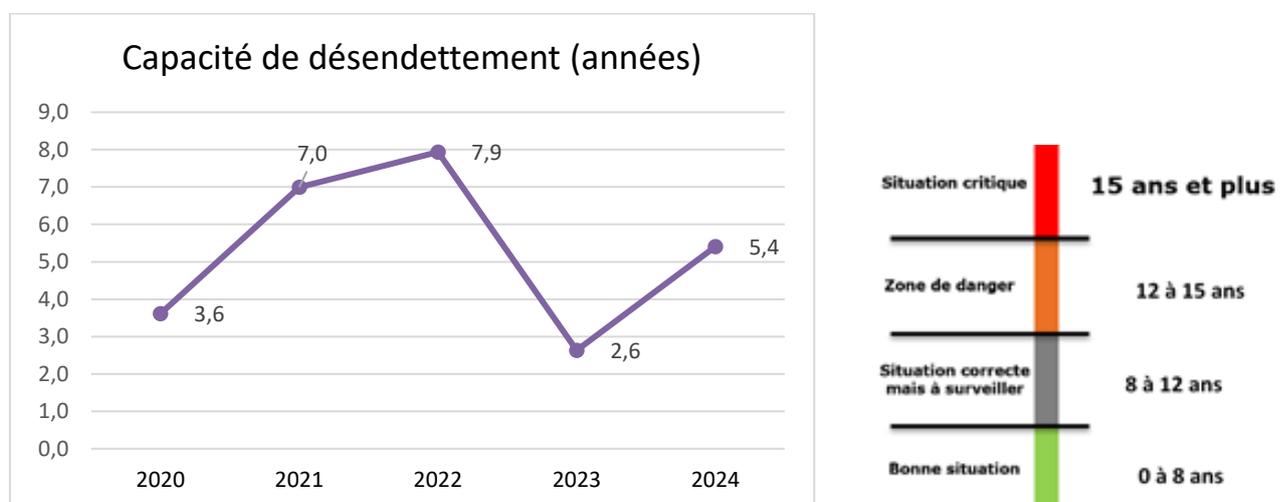
Il remonte à 21,6% en 2023, lui permettant de revenir au-dessus du seuil d'alerte minimale des 15% puis s'établit à 12,38% en 2024.



▪ La capacité de désendettement

L'indicateur de solvabilité pluriannuel de la commune est sa capacité de désendettement. Cette dernière constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente donc le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

La Couronne a un bon ratio de désendettement sur l'ensemble de la période d'analyse. Malgré une remontée de ce dernier à la limite du seuil d'alerte minimale de 7 ans en 2021 et 2022, l'augmentation des taux d'imposition et donc de l'épargne brute a permis de le ramener à moins de 3 ans en 2023. Il augmente légèrement en 2024 (5,4 années) mais se situe à un niveau plus que raisonnable.



La Couronne, une ville volontariste et ambitieuse

La Couronne, on y vit

Accueil du jeune enfant, éducation et égalité des chances

La commune mène une politique active en matière d'accueil du jeune enfant, d'éducation et d'accompagnement des familles. Elle gère plusieurs structures de la petite enfance : petite crèche, Relais Petite Enfance, Lieu Accueil Enfant-Parent et participe au multi-accueil collectif et familial-SIVU crèche. Elle mène une coordination forte tournée autour d'un projet éducatif de territoire (PEdT) qui n'associe pas moins d'une dizaine de partenaires plaçant toujours l'intérêt de l'enfant au centre des réflexions.

La Ville de La Couronne compte trois écoles publiques : École maternelle Le Parc, École Maternelle L'Étang des Moines et École publique élémentaire. 516 enfants fréquentent ces écoles publiques. Trois lignes de bus, pour les enfants de plus de 3 ans scolarisés à La Couronne, desservent les écoles le matin et le soir du lundi au vendredi.

La commune organise également les temps d'activités périscolaires (TAP), qui offrent aux enfants des opportunités d'ouverture culturelle et sportive en dehors des heures de classe. Ces activités sont conçues pour enrichir l'expérience scolaire de chaque enfant et favoriser son épanouissement personnel et collectif. Dans le cadre de son engagement en faveur de

l'épanouissement des jeunes, La Couronne a innové en 2024 en proposant une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, tout en maintenant les TAP.

La commune gère aussi un établissement de restauration scolaire et s'est dotée d'un projet éducatif alimentaire intégré au PEdT. Le service restauration possède une cuisine centrale qui prépare environ 540 repas par jour qui sont ensuite répartis sur 4 sites, dont 3 à l'aide du chauffeur-livreur : restaurant élémentaire, les 2 écoles maternelles, la petite crèche. Une trentaine de repas dans le cadre d'un portage à domicile avec le CCAS sont également livrés à des personnes isolées.

La cuisine centrale est depuis le printemps 2024 agréementée pour réaliser une liaison chaude directement avec les écoles dans l'optique d'améliorer la qualité des plats servis, avec des plats plus savoureux car cuits à la dernière minute.

La continuité éducative est indéniablement la force de La Couronne. Tout est mis en œuvre pour que les enfants puissent évoluer sur les différents temps en toute confiance. La commune contribue au bien-être des enfants et à la prise en compte de leur environnement.

Cette politique active et volontariste en matière d'éducation se traduit au quotidien par la formation des personnels intervenants auprès des enfants mais aussi dans les projets autour du bâti pour améliorer l'accueil des enfants et du personnel, promouvoir l'égalité filles-garçons, et favoriser la transition écologique.

La construction de la nouvelle école maternelle du Parc va offrir aux enfants, et aux adultes qui les encadrent, de meilleures conditions d'accueil, dans le respect des enjeux de qualité de l'air, de lutte contre les polluants environnementaux, de confort acoustique, d'accessibilité, etc. La commune inscrit cette opération dans la démarche Bâtiment Durable Nouvelle Aquitaine (BDNA).

Un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) va permettre de proposer une augmentation de l'offre d'accueil, de favoriser les conditions d'accueil des enfants mais aussi les conditions de travail des professionnel·les de l'animation du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Le Colibri.

Le projet « Cœur d'école » sur l'école élémentaire répond quant à lui à un double objectif :

- Lutter contre les îlots de chaleur (conséquences du réchauffement climatique) en adaptant le bâti scolaire, améliorant ainsi le bien-être des enfants ;
- Promouvoir la mixité sociale et l'égalité filles-garçons. Les mixités sont une caractéristique essentielle de la Ville de La Couronne et nos écoles en sont le reflet le plus puissant.

Il se concrétise depuis 2022 avec plusieurs aménagements dégenrés du quotidien, tels que l'enlèvement de 1 000 m² de bitume pour végétaliser, ou installer des pavés enherbés, la création de coins calmes, l'installation de sanitaires mixtes, d'un mobilier de cour d'école, etc.

Culture

La Tréfilerie (nouveau nom donné en 2024 en lien avec le passé industriel de ce lieu) abrite 3 espaces culturels distincts : un théâtre, un hall d'exposition et une médiathèque. Ce sont

près de 50 rendez-vous qui rythment ce lieu chaque saison, pour tous les publics et dans tous les domaines (spectacles, concerts, lectures, exposition, ateliers, projections, etc.).

Situé au cœur de la ville et du quartier prioritaire de L'Étang des Moines, La Tréfilerie mène des actions de médiation, d'accompagnement et de soutien à l'Art et à la Culture avec les partenaires institutionnels et acteurs locaux tels que les festivals, les structures éducatives ou médico-sociales (école, collège, lycée, CSCS Le Colibri, EHPAD La Citadelle, Section d'Éducation Motrice, etc.).

Elle ouvre ses portes au plus grand nombre, s'adresse à tous les publics, propose des approches et des esthétiques diverses, mais toujours avec la volonté de promouvoir l'inclusivité et de combattre les inégalités. Cela se retrouve dans la richesse de sa programmation éclectique, ambitieuse et fédératrice, mettant en avant des projets innovants et transversaux.

Par exemple, la Ville de La Couronne a accueilli en octobre 2024 le MuMo, Musée Mobile, qui a pour mission de rendre l'art contemporain accessible à toutes et tous et en particulier à ceux qui en sont éloignés. En Nouvelle-Aquitaine, le MuMo a coopéré avec le Fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes (Frac) et la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) pour diffuser l'art contemporain autour de la thématique "Le dessin dans tous ses états". Pour marquer l'arrivée du MuMo à La Couronne, La Tréfilerie a enrichi l'évènement avec la collaboration des deux partenaires principaux en organisant une exposition autour de "La sculpture dans tous ses états" au cœur du théâtre avec le Frac ainsi que la venue du BibliblamBDBulle offrant une expérience originale et immersive avec la CIBDI. Ce sont au total 300 personnes qui ont poussé les portes du MuMo et 90 visiteurs sur les expositions à La Tréfilerie sur 3 jours.

Forte de son engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes formes de discriminations, la Ville de La Couronne organise également chaque année « La Quinzaine de l'Égalité ». Cet événement a pour vocation de promouvoir une société plus inclusive et respectueuse des diversités, à travers des actions éducatives, artistiques et culturelles. Portée par tous les services de la ville, chaque édition met à l'honneur des thématiques variées autour de l'égalité femmes/hommes : rôle des pères dans la parentalité, place des femmes dans les sciences et le sport, reconnaissance des femmes artistes ou encore lutte contre les stéréotypes de genre et les violences. À travers une programmation riche et accessible à toutes et tous, cette quinzaine vise à sensibiliser le public à travers le théâtre, la littérature, les sciences et les débats, favorisant ainsi des échanges intergénérationnels et citoyens sur ces enjeux majeurs.

Autant de projets qui nourrissent et construisent la politique culturelle de la Ville de La Couronne dans le souci d'assurer son accessibilité, de promouvoir la diversité et d'ouvrir le champ de la créativité.

Animations

La Ville de La Couronne redouble d'efforts chaque année pour concevoir et proposer un grand nombre d'animations afin de captiver et rassembler ses habitant·es autour de moments de partage et de convivialité : les soirées estivales à l'Abbaye ont rassemblé en 2024 près de 5 000 personnes, l'accueil de la première Nuit Archéo du Département à l'Abbaye et les Soirs Bleus de GrandAngoulême (au nombre de 3 en 2024) ont pu profiter à près de 3 000 personnes.

La Couronne, c'est également les traditionnelles Fêtes de la Saint-Jean qui réunissent la fête de la musique, la fête foraine et le feu d'artifice sur un weekend.

Enfin, les Journées Européennes du Patrimoine valorisent chaque année les sites patrimoniaux.

Sport

Un label « Ville Active et Sportive », 25 associations sportives (hors sections CSCS), une piscine municipale, 54 équipements sportifs, près de 3 000 licencié·es, un fort engagement politique en faveur du sport sont autant d'éléments qui font de La Couronne une ville définitivement active et sportive.

La politique sportive de La Couronne se décline selon les axes suivants :

- Mission de soutien aux associations : mise à disposition gratuite d'équipements sportifs, minibus, instruction des subventions, accompagnement des projets, etc. ;
- Gestion des équipements : planification et optimisation de l'utilisation, entretien et maintenance, rénovations et réhabilitations, contrôle de sécurité, mise en place de protocole hygiène et sécurité, contrôle des coûts des établissements recevant du public (ERP) ;
- Organisation d'activités et d'animations sportives pour les Couronnais·es afin d'assurer l'accès du plus grand nombre à l'offre sportive de la ville : compétitions fédérales, manifestations sportives, semaine olympique et paralympique, Place aux sports et aux associations, sport santé, suivi des projets, etc. ;
- Consolider l'activité des clubs existants dans les domaines de la pratique loisir, de la santé, de la formation, du sport de haut niveau, encourager la pratique féminine, le handisport et le sport adapté ;
- Optimiser les structures et les fonctionnements existants (restructuration, agrandissement, favoriser les fusions par discipline, les ententes entre les clubs, etc.).

La commune met à disposition des 25 associations sportives, du collège, des écoles maternelles et élémentaire, des TAP, des étudiant·es STAPS et autres structures locales, ses installations sportives.

Une page Facebook permet aussi de donner aux sports couronnais de la visibilité sur les réseaux sociaux : « La Couronne Ville Sportive ».

L'année 2024 a été marquée par la réouverture de la piscine, qui a connu sur trois mois une affluence de plus de 8 000 entrées dans une atmosphère familiale, confirmant l'importance de cet équipement pour les habitant·es de La Couronne et de l'agglomération. La piscine n'est pas seulement un lieu de détente pour les familles et ami·es, elle joue également un rôle crucial dans l'apprentissage de la natation. Le mois de juin a été dédié aux scolaires, permettant à environ 2 300 enfants, de la maternelle au collège, de se familiariser avec l'eau, et d'acquérir les bases de la nage grâce notamment au programme "Aisance Aquatique".

L'année 2024, portée par les Jeux Olympiques, a offert à la Ville de La Couronne une opportunité unique de montrer son engagement en obtenant la labellisation « Terre de Jeux » sur plusieurs projets sportifs et culturels. La Couronne fait, par ailleurs, partie des

10 communes à avoir été retenues dans le programme Sport et Parité de Paris 2024. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité femmes-hommes, c'est avec fierté que le terrain de rugby nommé Brosseau-Fall, en hommage à 2 joueuses internationales du rugby à XV, a été retenu et labellisé Terre de Jeux.

Santé

La Ville de La Couronne se mobilise pour offrir à ses habitant·es des services de santé accessibles, innovants et de haute qualité, affirmant ainsi son rôle d'acteur clé dans le domaine de la santé publique et du bien-être de ses citoyen·nes.

En septembre 2023, la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) a été agrandie avec l'ouverture du Pôle Santé de la Femme et de l'Enfant. Ce nouvel espace renforce les capacités de la MSP en offrant des services spécialisés pour les femmes et les enfants, répondant ainsi à des besoins croissants de la population. Un projet d'extension de 600m² du bâtiment principal de la MSP est par ailleurs envisagé à compter de l'exercice 2027 (au regard des capacités actuelles d'accueil de la Maison de Santé et du programme d'investissement de la commune).

Citoyenneté et urbanisme

La Ville de La Couronne intervient en délégation de l'État pour la tenue des registres d'état civil, l'organisation des élections et la conduite du recensement. En 2024, 170 actes (naissances, décès, mariages, parrainages, PACS, etc.) ont été délivrés et 200 demandes ont été traitées (état civil, livret de famille, attestation d'accueil, achats de concession, recensement) par le service. 17 mariages et 16 PACS ont par ailleurs été célébrés.

Au niveau de l'urbanisme, 577 demandes ont été traitées en 2024.

Sécurité

La sécurité est également une priorité à La Couronne. Avec trois policiers municipaux assurant une présence forte sur le terrain et un dispositif de vidéoprotection qui va s'étendre en 2025, la commune veille, en collaboration avec la Police Nationale, à la tranquillité de ses habitant·es.

Dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances », des rondes sont effectuées par les policiers municipaux sur les périodes d'absences déclarées par les administré·es.

Des échanges et des réunions de travail avec les partenaires sociaux et les bailleurs permettent d'optimiser la sécurité et la tranquillité au quotidien dans le Quartier Prioritaire de la Ville.

La police municipale entretient des relations étroites avec les commerçant·es de proximité afin d'échanger sur les problématiques éventuelles et les besoins et solutions potentiels.

La Ville de La Couronne affiche ainsi un faible taux de criminalité sur le territoire puisqu'en représentant 8% de la circonscription d'Angoulême, elle ne compte que pour 5% des actes de délinquance de ce secteur.

Commerces de proximité

Attachée à la vitalité de son commerce local, la commune permet aux commerçant·es de renforcer leur attractivité et offrir aux Couronnais·es des espaces conviviaux et animés, tout en préservant leur cadre de vie et le confort de l'espace public.

De nouveaux commerces ont ouvert depuis 3 ans et plusieurs implantations sont d'ores et déjà accompagnées avec de nouveaux porteurs de projet pour rendre la ville toujours plus attractive avec une offre accrue de tous types de commerce et de services.

En 2025, la commune souhaite accompagner le commerce de proximité, en collaboration avec GrandAngoulême, par un abondement financier municipal pour soutenir les commerçant·es installé·es, mais également les nouveaux porteurs de projet :

- Aides à l'investissement matériel et mobilier ;
- Aides à la rénovation des façades ;
- Aides à la location de locaux commerciaux.

Le commerce de proximité est soutenu et accompagné par la communication de la ville, avec des portraits mensuels et une mise en lumière des nouveaux commerçants à chaque nouvelle installation. De même, la commune apporte un soutien tant financier que logistique à l'association « Cours à la Cour » (association des acteurs économiques de La Couronne) pour accompagner chacune de leurs animations.

La commune a, par ailleurs, accompagné et fait adhérer un nombre important de commerçant·es au dispositif « ANGELA » visant à sécuriser les personnes pouvant être en danger sur l'espace public.

Le marché de La Couronne reste un des plus beaux marchés du département. Riche de sa diversité et de ses produits locaux, il s'installe chaque mercredi matin et samedi matin sur la place du Champ de Foire.

2025 verra la mise en place de 2 nouveaux parkings dans le centre-ville avec l'extension du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) au sud et la création d'un parking derrière La Poste (rue Maurice Carême) pour favoriser l'accès aux commerces en particulier les jours de marché.

La Couronne, on y relève le défi des transitions

Mobilités douces

Déplacements et mobilités douces font également partie des sujets prioritaires de l'équipe municipale depuis le début du mandat.

De 2019 à mi 2022, la commune aménageait la route du Jonco en 3 tranches, intégrant notamment une voie mixte piétons/vélos et une zone 30. En 2021, la route de Nersac (secteur La Boème) et la rue Victor Hugo bénéficiaient de travaux de sécurisation et de mise en conformité des cheminements piétons.

L'engagement pour des modes de déplacement repensés s'est aussi traduit par la réouverture en 2023 d'une halte TER sur la ligne Angoulême-Bordeaux avec six allers-retours par jour. Le PEM, situé à proximité immédiate de la MSP Sud Angoumois, facilite les déplacements des citoyen·nes en offrant une alternative pratique et écologique à la voiture via une interconnexion fluide entre différents modes de transport : TER, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Vélo Modalis, bornes de recharge pour véhicules électriques, places de vélos couvertes et sécurisées.

Depuis l'été 2024, une nouvelle piste cyclable relie en site propre La Couronne à l'entrée de la ville d'Angoulême. Sur un linéaire de 2,80 km, ce nouvel aménagement le long de la D910 (route de Bordeaux) établit une bande de circulation protégée et dédiée aux cyclistes entre le giratoire de l'Oisellerie et celui de l'Université et complète un réseau cyclable ambitieux.

Cette troisième tranche de la piste cyclable vient s'ajouter aux deux premières mises en service en 2020 puis en 2022, entre les ronds-points de Girac et du Campus des Valois, puis entre ceux de Lafarge et de l'Oisellerie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain Étang des Moines (ORU), l'aménagement de l'Espace Saint-Jean comprend la création d'une liaison douce Nord-Sud qui permettra en 2025 de relier Saint-Jean aux écoles maternelles et au Jardin public Eugène Bureau, en desservant un maximum d'équipements publics. La création de cet itinéraire doux fait directement suite à la concertation menée entre les partenaires de l'ORU et les habitant·es du quartier.

Aménagements d'espaces publics

La Ville s'engage dans des actions ambitieuses pour revaloriser les espaces publics tout en intégrant la biodiversité.

Pour l'ensemble des services écosystémiques rendus par les arbres et arbustes en milieu urbain et péri-urbain (biodiversité, régulation, approvisionnement, etc.) la commune déploie un plan « 8 000 arbres et arbustes », soit l'équivalent d'un par habitant·e sur la durée du mandat 2020/2026 :

- Plus de 1 600 arbres ont ainsi été plantés par la commune en 2021 sur le bord de chemins dans le cadre d'aménagements fonciers LGV ;
- 3 000 arbres plantés entre 2020 et 2023 dans le cadre d'une participation citoyenne tout public et pédagogique avec les scolaires, en partenariat avec 3 associations (Prom'haies, Les Compagnons du Végétal et Charente Nature) ;
- Plus de 800 arbres plantés en centre-ville, notamment en 2024 dans le cadre de la végétalisation du parking de La Tréfilerie (plantations d'arbres fruitiers, création de zones d'ombre et de massifs fleuris) et l'aménagement de l'Espace Saint-Jean.

La transformation du quartier de L'Étang des Moines, comprenant entre autres l'aménagement de l'Espace Saint-Jean et d'une liaison Nord-Sud, vise à renforcer la présence de la nature au cœur de la ville. Les travaux en cours prévoient la création de nouveaux espaces verts, des chemins accessibles et sécurisés, ainsi que la plantation d'arbres pour offrir des zones d'ombre et renforcer la trame verte le long du ruisseau La Fontaine du Poirier. Une attention particulière est portée à la préservation de la biodiversité et à la valorisation de ce site afin de faire de cet aménagement un modèle de développement urbain durable conçu dans le cadre d'une démarche participative avec les habitant·es.

En 2025, la commune poursuivra encore son objectif de lutte contre les îlots de chaleur en végétalisant ses espaces publics et en améliorant ainsi le cadre de vie et l'empreinte écologique.

Stratégie foncière

▪ **La reconversion des carrières Lafarge**

Presque 10 ans après l'arrêt d'exploitation des carrières Lafarge, la reconquête de la friche est lancée. Résolument en phase avec les préoccupations environnementales, le scénario retenu pour la reconversion des carrières Lafarge (dont la commune conserve la maîtrise foncière) fait la part belle aux énergies renouvelables et à l'aménagement durable, tout en permettant de reconquérir de l'emploi durable et des recettes fiscales. Cette reconversion s'articule autour de plusieurs projets structurants.

Porté par SNGC (entreprise de travaux publics située à L'Isle d'Espagnac) et Hynoé (filiale hydrogène du groupe Enoé), H2 Charente est un premier pan de la reconversion des carrières Lafarge. Ce projet fait partie de l'un des 5 retenus nationalement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et labellisés France 2030. Il est projeté une mise en service au 2nd semestre 2027. L'ambition est de déployer sur le site un écosystème de production et de distribution d'hydrogène, énergie décarbonée à destination de la mobilité et de l'industrie. Ce projet d'envergure intègre le co-développement d'une centrale photovoltaïque afin de produire de l'hydrogène à partir d'électricité renouvelable. La production du site est estimée à 5 MWe d'électrolyse, soit 2000 kg d'hydrogène par jour soit un évitement de 6 000 t de CO2/an

La société Enoé, en groupement avec LM Soleil et SPIE, va donc également construire un parc photovoltaïque de 42 hectares sur le site des carrières Lafarge. L'énergie renouvelable produite par cette centrale (48 MW) servira au territoire comme à ses habitant-es, et alimentera le système de production d'hydrogène du projet H2 Charente. Pour cette exploitation, la commune percevra un loyer durant 30 ans. Le démarrage des travaux est prévu fin 2026 pour une mise en service au 2nd semestre 2027.

Ce projet de reconversion prévoit aussi le développement d'un parc d'activités « bas carbone » de 10 hectares, à l'emplacement de l'ancien bâtiment « pré-homogénéisation » de la cimenterie Lafarge, dont l'objectif est de devenir la première zone économique labellisée Quartier Durable Nouvelle Aquitaine. Elle sera dédiée à l'accueil d'entreprises en lien avec les filières économiques existantes ou en développement. L'ouverture de la première tranche est prévue fin 2027.

Le désenclavement de la friche Lafarge est un enjeu majeur, une condition indispensable au développement de la zone d'activités et de H2 Charente. Il est donc projeté d'aménager, en lien avec le Département et GrandAngoulême, une déviation permettant le contournement Est du centre-ville. Cette voie desservirait la future zone à vocation économique tout en soulageant le flux routier dans le centre-ville. La création d'une voie traversante, de la route de Bordeaux à la route de Voeuil nécessitera un nouvel ouvrage pour le passage sur la voie de chemin de fer.

▪ **Les anciens bâtiments industriels « RMS »**

Un projet de résidence services seniors sur la friche urbaine (anciens bâtiments industriels « RMS ») située au carrefour de l'allée des Sports et de la rue du Stade est par ailleurs porté par un opérateur privé AIRIS AQUITAINE (groupe LAMOTTE). Cette initiative vise à redonner vie à un espace industriel désaffecté en le transformant en un lieu de vie adapté aux seniors.

Ce projet entend répondre à la demande croissante de logements adaptés aux personnes âgées souhaitant conserver leur autonomie tout en bénéficiant d'un cadre de vie sécurisé et convivial. L'objectif principal est d'offrir une alternative aux structures médicalisées tout en favorisant le maintien à domicile avec des services inclus. La résidence comprendra 88 appartements adaptés à la mobilité réduite avec des espaces de vie communs favorisant les activités et le lien social et offrant des services inclus tels qu'une conciergerie, de la restauration, des animations, etc.

Sobriété et rénovation énergétique

Consciente des enjeux environnementaux et soucieuse de la préservation des ressources énergétiques, la Ville de La Couronne réduit, depuis plusieurs années, ses consommations et développe un mix énergétique (biomasse, photovoltaïque, solaire, thermique, bientôt géothermie) dans un objectif de décarbonation de ses activités et de maîtrise budgétaire. Chaque année, la commune réalise des investissements pour améliorer la performance mais aussi le confort des équipements et bâtiments publics. Trois cibles sont poursuivies : l'isolation thermique des bâtiments publics, la décarbonation des sources de chauffage, la maîtrise des températures et périodes de chauffe.

Depuis 2010, les toitures des bâtiments publics municipaux (bâtiments Marie Curie et Jacques Prévert, MSP) ont permis de développer une production d'énergie photovoltaïque qui participe à l'effort national pour la transition énergétique. Ces projets sont financièrement équilibrés par la revente d'électricité au sein d'un budget annexe dédié.

D'importants travaux d'isolations thermiques des bâtiments sont réalisés chaque année : remplacement de menuiseries, isolation de toitures, de planchers, notamment dans les écoles.

En 2020, la commune mettait en service une chaufferie bois regroupant les sites du restaurant scolaire, des bâtiments Marie Curie, du CSCS et de l'espace culturel et en 2022, une chaufferie bois pour le bâtiment Jacques Prévert. En 2025, est lancée la construction d'une nouvelle chaufferie bois et un réseau de chaleur place du 14 Juillet permettant d'alimenter l'École maternelle L'Étang des Moines, le gymnase, la Salle des Fêtes et la crèche. Cette chaufferie produira 365 000 KWh/an nécessaires à chauffer 3 900 m² de bâtiments publics soit 101 t/an de CO₂ évité.

La commune de La Couronne s'engage également à utiliser son réseau d'éclairage public de façon plus sobre, dans un cheminement de développement durable alliant économies budgétaires et énergétiques, prévention des nuisances lumineuses, protection de la biodiversité, legs aux générations futures d'un environnement nocturne préservé et d'une capacité d'observation du ciel étoilé. Dans cette optique, les horaires d'éclairage ont été adaptés et une campagne de remplacement des lampes à vapeur de mercure par des LED est menée depuis 2019. Tous les nouveaux éclairages installés intègrent cette technologie.

La mise en service en 2024 d'une liaison chaude entre la cuisine centrale et les différents sites desservis, à savoir les écoles maternelles et la halte-garderie, permet des économies d'énergies : plus de refroidissement rapide pour liaisons froides et de remontées en température dans les offices satellites.

Santé environnementale

Labellisé « Territoire bio engagé » depuis 2016, récompensé d'une « Victoire des Cantines Rebelles » en 2018, le Restaurant communal de la Ville de La Couronne a obtenu en 2024 pour la troisième année consécutive le Label Écocert en cuisine niveau 3 Mention excellence (29% des restaurants en France récompensés sur 3 011 engagés). Ce label met en lumière une restauration collective plus bio, plus locale, plus saine, plus durable qui prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique, dans une démarche progressive et positive. Ce sont 82% de produits bio servis dans les assiettes, 2 menus végétariens par semaine, avec des fruits et légumes de saison. Le service restauration est également activement engagé dans un plan pluriannuel de lutte contre le gaspillage alimentaire et dans une démarche durable « zéro plastique ».

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens, la commune est signataire depuis 2019 de la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ». Avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS), elle a aussi engagé depuis 2021 à la Maison de la Petite Enfance une démarche pilote « Safe-Li » qui inclut également les autres services de la collectivité avec un volet fort sur la petite enfance et l'entretien des locaux pour changer les pratiques : nettoyage des sols à l'eau dans la majeure partie des sites, soit par la mécanisation, soit par des bandeaux en pré-imprégnation, diminution du nombre de référence de produits utilisés, et achat de produits éco-labellisés.

La Couronne, on y est résolument solidaire

La Couronne est une commune qui attire de nouveaux habitants chaque année, mais qui doit également faire face à des difficultés sociales. L'Étang des Moines concentre une part importante de la population vivant sous le seuil de pauvreté et des familles monoparentales.

Plus près, plus solidaire

Afin de favoriser le lien social, et d'offrir un accueil inconditionnel à toutes et tous, les services du Centre communal d'action sociale (CCAS) effectuent un accueil quotidien du public : aides alimentaires d'urgence, aides financières, domiciliation, portage de repas, téléassistance, etc. Le CCAS peut aussi orienter vers d'autres partenaires.

Le CCAS propose également un Pass' loisirs pour encourager les enfants et les adultes à pratiquer une activité sportive ou culturelle, favorisant le lien social et le vivre-ensemble, mais surtout la santé au sens large : bien-être psychique et physique, épanouissement personnel, confiance en soi, etc.

Avec le souci de favoriser la mobilité de toutes et tous, le CCAS propose aussi pour toute personne habitant la commune (sous conditions de ressources) une tarification sociale sur les transports en commun.

Depuis septembre 2024, dans le cadre du développement de la politique famille et en lien avec la politique de la ville, le CCAS et le service éducation de la commune portent le dispositif « Programme de Réussite Éducative » (PRE). En partenariat éducatif avec les parents, il permet aux enfants (2-16 ans) repérés comme étant en fragilité éducative de s'inscrire dans une démarche globale de réussite éducative. Un·e référent·e de parcours intervient ainsi auprès des enfants et familles à travers la mise en œuvre et le suivi d'un parcours individualisé.

La commune s'est aussi engagée depuis de nombreuses années sur les enjeux de santé publique et d'accessibilité financière pour favoriser la fréquentation du restaurant scolaire des élèves, via une tarification sociale progressive, basée sur le quotient familial. Ce sont près de 72 % des familles dont les enfants déjeunent au restaurant scolaire qui bénéficient du repas à 1€/jour.

Contrat de ville : au plus près des habitant-es du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)

En décembre 2024, la Ville de La Couronne a signé le nouveau contrat de ville 2024-2030. Cet accord trace une feuille de route ambitieuse pour réduire les inégalités, renforcer la cohésion sociale et bâtir un avenir durable pour les habitant-es du quartier de L'Étang des Moines. Il est porteur de trois axes stratégiques pour le territoire :

- Participation citoyenne : renforcer la démocratie locale grâce à l'organisation de Tables Citoyennes permettant aux habitant-es de co-construire les solutions pour leur quartier ;
- Transition écologique : sensibiliser les habitant-es au tri des déchets et développer des projets durables pour améliorer leur cadre de vie ;
- Égalité femmes/hommes : promouvoir des initiatives inclusives pour une équité réelle entre les genres.

Quatre thématiques sont prioritaires sur la commune :

- Santé mentale et environnementale : l'accès aux soins pour toutes et tous, tout en tenant compte des enjeux environnementaux ;
- Éducation et égalité des chances : le quartier de L'Étang des Moines bénéficie du PRE, qui soutient les enfants et leurs familles via un accompagnement personnalisé éducatif, culturel et social ;
- Tranquillité publique et cohésion sociale : des mesures préventives et de sécurité pour renforcer le vivre-ensemble ;
- Inclusion sociale, culture et loisirs : un accès accru aux activités pour toutes les catégories de population.

3. UNE TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025 QUI GARANTIT LES EQUILIBRES FINANCIERS

Il est rappelé que la commune a clôturé ses budgets annexes Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et Restaurant communal (RC) au 31 décembre 2024. Les dépenses et recettes de ces budgets sont donc prises en comptes dans le budget principal à compter de l'exercice 2025.

Une structuration des recettes en mutation

Fiscalité versus compensation

La compensation Lafarge

Dans l'attente de la réponse au recours gracieux formulé, il sera pris comme base, par mesure de prudence, le montant de la compensation touchée par la commune en 2024

(344 962 €) n'incluant pas dans le calcul les bases exonérées des établissements industriels.

Le montant de la compensation projeté pour l'année 2025 est donc 75% de ce montant, soit 258 721,50 €.

L'évolution des bases

Les bases sont réévaluées chaque année selon un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC). Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation des bases pour l'année N est égal à l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Dès lors, l'indice de novembre 2024 publié par l'INSEE conduit à retenir pour 2025 une actualisation des bases de 1,7%. Il est à noter que ce dernier est à un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022).

L'étude d'une possible baisse du taux de foncier bâti

En raison de la perte de fiscalité Lafarge et des fortes incertitudes qui pesaient en 2023 sur une compensation de l'État, malgré une mobilisation active de la commune sur le sujet, le Conseil municipal avait adopté une augmentation de fiscalité afin de garantir une qualité de service public et permettre une continuité des projets structurants d'investissement. Il était entendu que cet effort de solidarité n'était que temporaire et que la pression fiscale sur les Couronnais-es serait par la suite allégée dès que possible.

À la lumière du montant de perte effective et de la compensation (bien que partielle) obtenue en 2024, il apparaît envisageable de réévaluer les taux d'imposition afin que l'effort demandé aux habitant·es soit au plus juste de la perte fiscalité subie.

Dès lors, à l'occasion du vote du budget primitif 2025, il sera étudié une possible baisse du taux de foncier bâti de 1,5 points en 2025, passant de 60,87% à 59,37%.

Cette baisse devrait pour les contribuables couronnais permettre de neutraliser l'augmentation automatique des bases en œuvre chaque année comme évoqué ci-dessus. Elle conduirait, pour la commune, à une perte de recette de l'ordre de 150 000 € en 2025.

Une progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- La dotation forfaitaire (DF) correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population ;
- La dotation de solidarité rurale (DSR) soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie, etc.). Elle se compose de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible » ;
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux, etc.) ;
- La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.

La fermeture du site Lafarge en 2024 va avoir des conséquences sur l'évolution du potentiel financier de la commune en 2025. Ce dernier devrait baisser et voir son écart au potentiel financier moyen de la strate augmenter, ce qui renforcerait l'éligibilité de la commune à la DSU. Les autres dotations de péréquations (DSR et DNP) devraient également progresser.

Dans l'attente de la notification des dotations de l'État, il est donc estimé pour l'année 2025 une DGF de 1 005 000 €, décomposée comme suit :

- DF : 300 000 € (montant inchangé par rapport à 2024)
- DSU : 155 000 € (+ 12 000 €)
- DSR : 411 000 € (+ 37 000 €)
- DNP : 139 000 € (+ 23 000 €)

Soit une augmentation totale de 72 000 €.

Une avance de loyer pour le parc photovoltaïque

Dans le cadre des projets de reconversion des carrières Lafarge, une promesse synallagmatique de bail emphytéotique a été signée avec la société Enoé pour la construction d'un parc photovoltaïque. Dans ce cadre, la Commune, qui percevra par la suite, un loyer annuel en fonction de la puissance installée par l'entreprise, va recevoir une première avance de loyer en 2025 pour 1M€.

Une stabilisation des autres recettes

Outre les éléments évoqués ci-avant, les hypothèses retenues pour les produits de fonctionnement 2025 sont les suivantes :

- Un maintien du niveau des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par l'agglomération ;
- Un maintien des subventions de fonctionnement provenant des différents partenaires financiers (CAF, État, Département) ;
- Un maintien de l'attribution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- Une stabilité des produits de services (par rapport à 2024), à savoir les recettes provenant des usagers ;
- Des produits de cession estimés à 190 000 €, fruits d'une gestion active permanente du patrimoine communal.

Des dépenses maîtrisées sans obérer un service public de qualité

À ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses de fonctionnement courantes 2025 sont estimées (en prenant en compte les budgets consolidés : budget principal et budgets annexes MSP et RC) en diminution par rapport au budget 2024 de -1%.

Une masse salariale maîtrisée mais lestée de l'augmentation des cotisations retraite

La construction de la prévision relative aux dépenses de personnel pour 2025 (dépenses nécessaires à la délivrance d'un service public de qualité) s'inscrit dans la continuité de la masse salariale 2024. Est cependant prise en compte la budgétisation en année pleine de certains postes pourvus en cours d'année 2024.

Le montant relatif aux dépenses de personnel 2025 tient par ailleurs compte du glissement vieillesse technicité (GVT) et inclut les éléments externes à la collectivité que sont l'évolution des cotisations (URSSAF) et surtout le relèvement du taux de cotisation de la CNRACL de 3% (impact estimé à environ 65 500€).

Au global, et au stade des orientations budgétaires, les charges brutes prévisionnelles 2025 pour le chapitre 012 sont estimées à environ 4 736 000€, soit une évolution de +4,75 % entre le budget consolidé 2024 (budget principal et budgets annexes) et le budget 2025.

Des charges de gestion et d'intervention contenues

Les charges à caractère général (fluides, entretien, maintenance) sont inhérentes au bon fonctionnement des équipements communaux : écoles, restauration scolaire, équipements sportifs et culturels (espace culturel, stades, gymnases, piscine municipale, etc.). Il est projeté une augmentation de ces dernières de +5 % (entre BP 2024 consolidé et BP 2025). Cette augmentation résulte principalement de la mise en service de nouveaux équipements (leasing tondeuse, contrat d'entretien des nouveaux espaces). Des arbitrages budgétaires approfondis et des actions de sobriété sur les bâtiments permettent de contenir une plus forte hausse.

Les subventions au CCAS et aux différentes associations communales (dont le CSCS) seront maintenues à leur niveau de 2024. En revanche, 2025 marquera l'absence de flux financiers vers les budgets annexes réintégrés dans le budget principal.

Les charges financières

Au vu des emprunts en cours, les charges financières (intérêts des emprunts contractés) sont évaluées à 106 000 €.

Une programmation pluriannuelle des investissements au service de la transformation

La Ville de La Couronne est porteuse d'un programme d'investissement volontariste et ancré dans la transition écologique.

Une planification des grands projets structurants

Le périmètre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP) a quelque peu évolué depuis début 2024 et fera l'objet d'une révision au moment de l'élaboration budgétaire. Au-delà d'un rééchelonnement calendaire, une nouvelle autorisation de programme « Liaison RD41-RD910 » sera proposée à l'ouverture dans le cadre de l'aménagement d'une voie de desserte à la future zone d'activités.

Il ressort de l'état d'avancement des projets et de leur planification le plan pluriannuel d'investissement du budget principal suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT								
Opérations	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL AP/CP	Financements possibles
Travaux de rénovation globale des locaux de la mairie et de ses locaux annexes	-	1 000 €	145 000 €	1 000 000 €	-	-	1 146 000 €	Fonds vert
Nouvelle Ecole Maternelle	37 500 €	518 413,75 €	2 324 481,92 €	3 500 876,14 €	28 555,92 €	-	6 372 327,73 €	DETR + contrat chaleur + Fonds Vert
Chaufferie biomasse place du 14 Juillet	31 155,10 €	1 058 143,64 €	-	-	-	-	1 058 143,64 €	Contrat chaleur + DETR
Création d'un nouvel ALSH	-	103 000 €	1 064 900 €	135 100 €	-	-	1 303 000 €	DETR + CAF + Département
Bâtiments culturels : rénovation énergétique et aménagement hall d'accueil	-	-	35 000 €	200 000 €	150 000 €	-	385 000 €	Fonds vert + fonds de concours Grand Angoulême
Restaurant scolaire : rénovation énergétique et suppression tunnel vitré	-	-	35 000 €	200 000 €	150 000 €	-	385 000 €	Fonds vert
Extension Maison de Santé	-	33 000€	-	487 000€	1 371 000 €	214 000€	1 891 000 €	Etat + Région + Département
Aménagement PEM	-	177 000 €	-	-	100 000 €	-	277 000 €	Région et Département
Liaison RD41 RD910	-	84 600 €	103 400 €	886 300 €	1 020 000 €	-	2 094 300 €	Etat
TOTAL	68 655,10 €	1 975 157,39 €	3 707 781,92 €	6 409 276,14 €	2 819 555,92 €	214 000 €	14 911 771,37 €	

Les autres opérations courantes 2025

Parmi les autres dépenses d'investissement (entretien, maintenance, acquisitions) non gérées en AP-CP, figurent notamment pour l'exercice 2025 :

- Des dépenses en matière de voirie et réseaux divers telles
 - o Des travaux d'aménagement route de Lavergne, route de Mouthiers
 - o Des aménagements en matière de mobilité douce telle la liaison mixte rue de la Croix du Milieu
 - o La création ou le réaménagement d'espaces de stationnement (Maurice Carème et autour du Shake's Beer)
 - o Divers autres travaux de réfection de voirie et de gestion des eaux pluviales qui constituent une orientation forte sur cet exercice

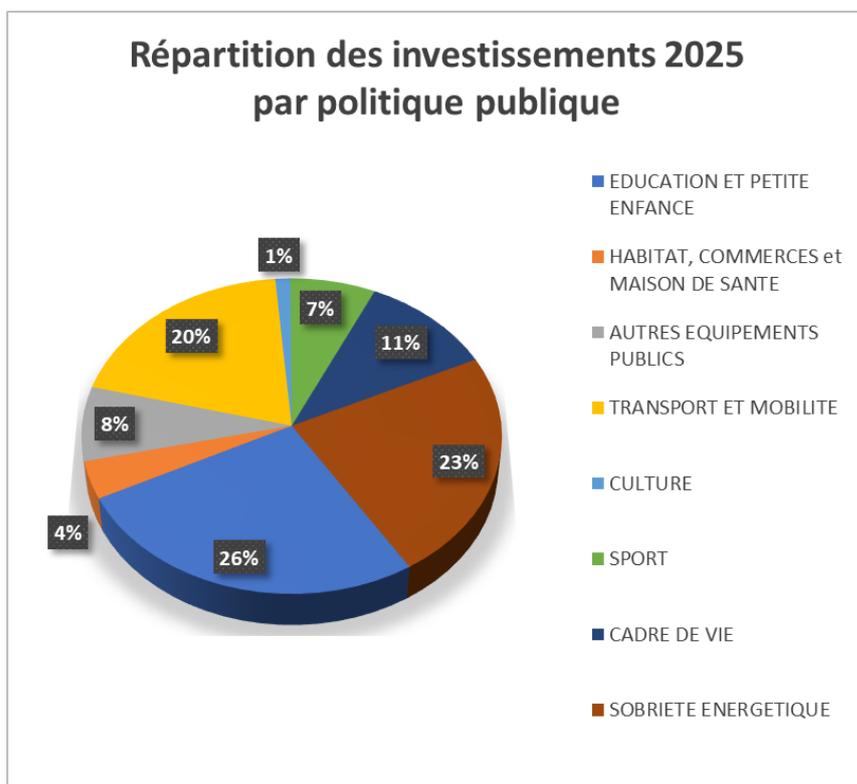
- Des dépenses en matière d'entretien et d'amélioration des bâtiments telles

- La poursuite du projet « Cœur d'École » à l'école élémentaire (Marie Curie)
 - Des travaux d'amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air à l'école maternelle des Moines ainsi qu'à l'école élémentaire (Prévert), au restaurant scolaire, à la petite crèche
 - Le réaménagement de la laverie du restaurant scolaire
 - La rénovation de la piscine (bassin de natation), la réfection de l'éclairage des deux terrains de rugby et l'aménagement d'un terrain de basket 3X3 et de foot
- Des dépenses en matière d'amélioration du cadre de vie dans le cadre du projet ORU (liaison Nord Sud et Espace Saint Jean)
 - Des acquisitions foncières ;
 - Des investissements en matière de vidéo protection ;
 - Un soutien en matière de logements : participation aux opérations de logements sociaux (logements Pasteur et Ilot de la gare), aides aux particuliers relatives au Pass Accession et à l'OPAH-RU ;
 - L'acquisition de différents matériels nécessaires au fonctionnement des services techniques et à l'organisation des manifestations ainsi que du matériel informatique.

Les investissements 2025 par politique

Les différents investissements 2025 (PPI et opérations courantes) se répartissent comme suit :

Politique	Montant
EDUCATION ET PETITE ENFANCE	1 301 933 €
HABITAT, COMMERCES et MAISON DE SANTE	189 010 €
AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	375 085 €
TRANSPORT ET MOBILITE	965 441 €
CULTURE	60 407 €
SPORT	344 639 €
CADRE DE VIE	539 800 €
SOBRIETE ENERGETIQUE	1 144 144 €



Les dépenses ayant trait aux emprunts

Le remboursement du capital de la dette pour 2025 (hors potentiels emprunt nouveaux) est estimé à 415 200 €.

La stratégie de financement d'une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse

Une recherche active de cofinancement complétée par des fonds propres

Ce programme d'investissement sera financé en premier lieu par une recherche active de cofinancements malgré le contexte national et local de resserrement des dispositifs de subventions. Au vu des projets en cours ou qui seront engagés sur l'exercice 2025, des subventions provenant de l'État, du Département et de l'Agglomération (fonds de concours) peuvent être intégrées dans le projet de budget pour un montant estimé, en l'état, à 415 000 €. D'autres financements complémentaires sont, au stade des orientations budgétaires, envisagées et/ou seront activement recherchées mais, au vu de leur caractère incertain, ces recettes ne sont pas inscrites dans le cadre de la préparation budgétaire par souci de prudence.

En complément, sont attendus 220 000 € de FCTVA (au vu des investissements réalisés en année N-1) et une taxe d'aménagement à hauteur de 60 000 €.

Cependant, face à des financements extérieurs en baisse du fait des difficultés budgétaires actuelles de l'État mais aussi des autres collectivités locales, la soutenabilité du programme d'investissement, tant pour 2025 que pour les années futures, reposera sur la capacité de la commune à conserver une part d'autofinancement majoritaire dans le financement des investissements.

La commune de La Couronne bénéficie actuellement d'un niveau d'endettement assez faible. Au vu de la prospective financière réalisée par un cabinet externe en début d'année 2025, des taux actuellement pratiqués par les établissements bancaires et afin de financer une PPI ambitieuse, la stratégie de financement poursuivie sera, tant pour l'année 2025 que les années suivantes, de recourir à l'emprunt pour le financement des projets structurants inscrits dans la PPI (emprunts de projet).

Les emprunts recherchés seront des emprunts adaptés en durée et taux aux projets (Banque des territoires pour le projet « nouvelle école » et/ou autres établissements bancaires proposant des « prêts verts » à des taux d'intérêt plus attractifs que les prêts dits classiques). Le montant envisagé au stade des orientations budgétaires est de 2 M€ en lien étroit avec les projets structurants à financer en 2025 (chaufferie bois, études de la nouvelle école et début d'études des autres projets).

Il conviendra, en parallèle, de s'assurer les moyens de financement des investissements récurrents (entretien du patrimoine) en dégagant une épargne suffisante. Une cible d'environ 700 000 € d'épargne nette est ainsi envisagée sur l'exercice 2025.

Enfin, la commune dispose d'un excédent de fonctionnement cumulé important (environ 3 197 000 M€- montant restant à valider avec le Service de Gestion Comptable) qui sera en partie mobilisé sur cet exercice mais dont une partie assez importante sera préservée, tant pour assurer un fonds de roulement minimum à la collectivité (2 mois de masse salariale, soit 800 000 €) que pour garantir la soutenabilité de la PPI sur les années futures, notamment sur l'exercice 2026.

L'évolution prévisionnelle consécutive du niveau d'épargne et d'endettement au terme de l'exercice 2025

Hors emprunts nouveaux, l'encours de dette au 31/12/2025 est estimé à 5,7 M€.

Compte tenu des hypothèses d'investissements et d'évolution des dépenses et recettes, une épargne brute cible autour d'1,1 M€ est recherchée (pour le remboursement du capital de la dette et financement des investissements hors emprunt).

Un recours à un emprunt complémentaire de 2 M€ porterait à 7,7 M€ l'encours total de la collectivité au 31/12/2025 et une capacité de désendettement aux alentours de 7 années, gage de bonne santé financière.

Un budget annexe « photovoltaïque » porteur d'investissements résilients

La commune de La Couronne dispose d'un budget annexe « photovoltaïque » qui sert notamment à porter des investissements en la matière sur les toitures de différents bâtiments communaux. L'énergie produite est utilisée en partie en autoconsommation mais également en revente partielle.

Aucun investissement n'a été réalisé sur ce budget en 2024 qui bénéficie d'un excédent cumulé d'environ 147 000 € (au stade des orientations budgétaires).

Pour l'année 2025, il est proposé de mobiliser en partie ce dernier pour des projets d'investissements évalués à 109 000 € pour l'aménagement de panneaux photovoltaïques sur les toitures de deux bâtiments communaux : toit du CSCS et toiture terrasse de 130 m² au-dessus du restaurant scolaire.